

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20190328\_6 du 28 mars 2019**

Service de la Vie Associative

---

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 22 mars 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Raphael PERRICHON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Adrienne DEGRANGE pouvoir à Christine CHALAND

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Danielle KESSLER

Chantal TURCANO-DUROSSET pouvoir à David GUILLEMAN

Blandine BOUNIOL pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN

Clément DELORME pouvoir à Paul SACHOT

**Objet : Subventions inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2019**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 20/03/2019

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller délégué expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2019 (article 6574)</b>			
Nomenclature fonctionnelle		Association	Montant de la subvention versée
Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales	025 - Aides aux associations (divers)	Amicale des Retraités de la Mairie d'Oullins	6 000 €
		Les Gones de la Traille de la Saulaie	530 €
		Les Jardiniers du Golf	320 €
		UFAC Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre	270 €
		Oullins Mali Aqua Viva	300 €
	03 - Justice	LYON Aide aux Victimes (LAVI)	1 500 €
	<b>Sous-total fonction 0</b>		<b>8 920 €</b>
Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques	114 - Autres services de protection civile	Section Oullinoise de Secourisme	3 000 €
	<b>Sous-total fonction 1</b>		<b>3 000 €</b>
Fonction 2 - Enseignement formation	213 - Classes regroupées	Centre de ressources Pédagogiques Lyon X	200 €
		Délégués départementaux de l'Education Nationale	125 €
		Interconseil FCPE	135 €
		Lire et faire lire	220 €
		M'Oullins à paroles	230 €
	<b>Sous-total fonction 2</b>		<b>910 €</b>
Fonction 3 - Culture	311 - Expression musicale, lyrique et Chorégraphique	Les Petits Chanteurs de Saint Thomas d'Aquin	400 €
	312 - Arts plastiques et autres activités artistiques	Entente des Peintres Oullinois	500 €
		Passions créatives au Golf	450 €
	33 - Action culturelle	Association Philatélique Oullinoise	300 €
		Association pour l'Histoire de la Ville d'Oullins	300 €
		Promosol	1 000 €
		U.A.I.C.F. Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français	450 €
	<b>Sous-total fonction 3</b>		<b>3 400 €</b>

Fonction 4 - Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Badminton Club d'Oullins (BACO)	13 500 €
		Boxing Club Oullinois (BCO)	1 500 €
		CAMO	500 €
		CASCOL Athlétisme	2 000 €
		CASCOL Boules	600 €
		CASCOL Gym	9 000 €
		CASCOL Judo Jujitsu	3 600 €
		CASCOL Natation	7 000 €
		CASCOL Pétanque	600 €
		CASCOL Rando	400 €
		CASCOL Tennis	2 500 €
		CISAG	18 000 €
		CKLOM	900 €
		Escrime Ouest Lyonnais	1 350 €
		Etoile Cycliste Duquesne	400 €
		La Fraternelle	16 000 €
		La Trace	530 €
		Oullins Triathlon	900 €
		SGOSFF St Genis Oullins Ste Foy Féminin	3 900 €
		Tennis Club d'Oullins	10 800 €
	422 – Autres activités pour les jeunes	Sauvegarde 69	1 700 €
		Scouts et Guides de France Oullins La Mulatière	3 700 €
	<b>Sous-total fonction 4</b>		<b>99 380 €</b>
Fonction 5 - Interventions sociales et santé	512 - Actions de prévention sanitaire	Donneurs de Sang Bénévoles d'Oullins	270 €
	520 - Services communs	Amély accès aux droits	2 200 €
		MEDIAGORA	130 €
	521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	180 €
	523 - Actions en faveur des personnes en difficulté	Foyer Notre-Dame des sans-abris – Les arbres de la solidarité	2 000 €
		Les Restaurants du Cœur Les Relais du Cœur du Rhône	4 000 €
		Secours catholique	900 €
		Secours populaire	1 300 €
	<b>Sous-total fonction 5</b>		<b>10 980 €</b>
Fonction 6 – Famille	61 - Services en faveur des personnes âgées	Cercle du Bel Age	540 €
		Club de l'Amitié	180 €
		Club UNRPA Oullins	500 €
	63 - Aides à la famille	Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques d'Oullins (SEELO)	1 200 €
	<b>Sous-total fonction 6</b>		<b>2 420 €</b>
Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement	833 - Préservation du milieu naturel	Groupe Mycologique et Naturaliste d'Oullins et Environs	850 €
	<b>Sous-total fonction 8</b>		<b>850 €</b>

Fonction 9 - Action économique	90 - Interventions économiques	Oullins Micro Informatique	1 350 €
		Association Formation Ingénierie – Plateforme linguistique	3 937 €
		Graines de sol Fonctionnement	11 000 €
		Graines de sol CITE LAB - Service d'Amorçage de projets	8 168 €
		OASIS- informatique et insertion professionnelle	6 000 €
	<b>Sous-total fonction 9</b>		30 455 €
		<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	160 315 €

Une décision attributive sera prise pour chaque association selon le modèle joint en annexe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

**APPROUVE** les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 160 315 € (cent soixante mille trois cent quinze euros).

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les décisions attributives.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2019 au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le :    /    / Affichage : du        /        /        au        /        /  Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine
--

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*